EXEMPLAIRE GREFFE

Certifié conforme à l'original

SARL ABI LEISURE PARKS
83310 GRIMAUD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	23 246	5 296	17 950	20 329	2 380-	11.70-
	Fonds commercial (1)	457 347		457 347	457 347		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 564 881	3 174 224	390 658	503 978	113 320-	22.49-
	Installations techniques, matériel et outillage	1 197 312	613 081	584 231	599 418	15 187-	2.53-
	Autres immobilisations corporelles	1 151 821	765 014	386 807	464 389	77 582-	16.71-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	102 038		102 038	102 038		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 289		3 289	33 319	30 030-	90.13-
	Total II	6 499 935	4 557 615	1 942 320	2 180 818	238 498-	10.94-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements				1 858	1 858-	100.00-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	580 865	7 908	572 957	497 019	75 937	15.28
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 990		14 990	8 846	6 144	69.45
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	303 742	651	303 092	315 503	12 411-	3.93-
	Autres créances	67 612		67 612	71 742	4 130-	5.76-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	352 294		352 294	332 749	19 545	5.87
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	71 466		71 466	56 995	14 472	25.39
	Total III	1 390 970	8 559	1 382 411	1 284 712	97 698	7.60
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	922		922	99	824	835.42
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 891 827	4 566 173	3 325 653	3 465 629	139 975-	4.04-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 3 289
(3) Dont à plus d'un an

SARL ABI LEISURE PARKS
83310 GRIMAUD

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 450 000)	450 000	450 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	45 000	45 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 340 457	1 339 463	994	0.07
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	35 274	45 994	10 720-	23.31-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 870 731	1 880 457	9 726-	0.52-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	922	99	824	835.42
	Provisions pour charges				
	Total III	922	99	824	835.42
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	710 373	834 376	124 003-	14.86-
	Concours bancaires courants	1 545	1 146	399	34.87
	Emprunts et dettes financières diverses	13 645	52 037	38 392-	73.78-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	44 252	32 664	11 588	35.48
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 860	304 039	40 821	13.43
	Dettes fiscales et sociales	126 681	168 060	41 379-	24.62-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	22 610	20 232	2 378	11.76
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	190 009	172 520	17 489	10.14
	Total IV	1 453 976	1 585 073	131 097-	8.27-
	Ecarts de conversion passif (V)	24		24	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 325 653	3 465 629	139 975-	4.04-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	899 022	1 058 638		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

SARL ABI LEISURE PARKS
83310 GRIMAUD

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	405.4054	1 110			1 110

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.